

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL Qualité, Vitalité & Performance

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 65, 2^E RUE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal, le 4 décembre 2023 à 19 h 30, et que cette séance se tiendra à la Mairie de Saint-Paul, 10, chemin Delangis, Saint-Paul.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure 248-2023 ci-après.

Nature et effets:

L'implantation non conforme du garage attaché au bâtiment principal, à 7,80 mètres de la limite avant du terrain, alors que le règlement de zonage 606-2023 exige une distance minimale de 8 mètres.

Identification du site concerné:

La propriété visée par la demande est le lot 3 829 127 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Joliette, portant le numéro civique 65, 2e rue, Saint-Paul.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce HUITIÈME jour du mois de NOVEMBRE deux mille vingt-trois.

Directeur général et greffier résorier par intérim

Miguel C. Rousseau